

PROGRAMME DE FORMATION DE CONSEILLER FUNERAIRE

Formation est inscrite au RNCP depuis septembre 2022 et jusqu'en septembre 2027 sous le numéro 36840 - Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 3 - Code(s) NSF : 330t : Spécialités plurivalentes des services aux personnes (réalisation du service) - Formacode(s) : 42057 : Service funéraire - Date d'échéance de l'enregistrement : 16-09-2027 - N° de fiche : RNCP36840

PUBLIC VISE

Formation ouverte à **tout public** (âge minimum 18 ans) se destinant à une profession de conseiller funéraire au sein d'une entreprise de Pompes Funèbres, d'une régie ou d'une association.

PREREQUIS

- Tout public majeur, demandeur d'emploi ou salarié,
- Sans condition de diplôme,
- Maîtrise de la langue française.
- Le sens de l'écoute, l'empathie, la rigueur, le sens de l'organisation et du commerce, équilibre psychologique

MODALITES ET DELAI D'ACCES

Entretien avec analyse des besoins au plus tard 15 jours avant la formation

OBJECTIF DE LA FORMATION

Acquérir les compétences et le diplôme nécessaire pour exercer le métier de Conseiller funéraire, décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 et selon les modalités de l'arrêté du 30 avril 2012 et du 27 Mai 2020.

Interlocuteur privilégié des familles, le conseiller funéraire **accompagne et conseille les familles dans l'organisation des obsèques et dans les démarches administratives et pratiques.**

- Informer et conseiller les familles sur les différentes étapes des obsèques
- Veiller au respect des volontés du défunt et du deuil des familles
- Organiser la cérémonie civile ou religieuse
- Respecter les délais et organise les déplacements du convoi
- Assurer le suivi administratif en lien avec les intervenants
- Effectuer la vente de produits et de services funéraires dans le strict respect de la déontologie
- Intervenir comme conseiller prévoyance obsèques

DUREE DE LA FORMATION

280 heures réparties en 140 heures de cours théoriques et 140 heures de stage pratique en entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION :

- Connaissances administratives générales : **7 heures** (1 jour)
- Hygiène, sécurité, ergonomie : **7 heures** (1 jour)
- Législation et réglementation funéraire : **35 heures** (5 jours)
- Psychologie et sociologie du deuil : **14 heures** (2 jours)
- Pratiques et rites funéraires : **14 heures** (2 jours)
- Produits, services et conseils à la vente : **42 heures** (6 jours)
- Conception et animation d'une cérémonie : **14 heures** (2 jours)
- Encadrement d'une équipe : **7 heures** (1 jour)

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Un formateur funéraire conjuguant ingénierie de formation et expérience métier
- Accessoires funéraires
- Salle de formation réservée pour l'ensemble de la formation présentielle, équipée de paperboard et vidéoprojecteur
- Power point
- Supports de cours vidéo et papier
- Etudes de cas pratiques
- Simulations et jeux de rôles commentés en groupe

SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION

- Evaluations sous forme de **QCM** à l'issue de chaque module
- Durant le **stage pratique**, le stagiaire devra participer à au moins 10 activités de la liste établie par l'organisme de formation
- Une feuille d'émargement sera faite signée en fin de formation
- **Evaluation finale** des connaissances acquises en fin de formation

EXAMEN FINAL ET DIPLÔME

- Une **épreuve écrite** (QCM) de 80 questions et une question à réponse courte avec une question à développement : 50 % de la note finale
- Une **évaluation du stage** dans une pompe funèbre et un rapport de stage : 20 % de la note finale
- Un **oral** de 20 minutes devant le jury composé de 4 membres et sélectionné sur des listes établies par la préfecture : 30 % de la note finale avec note éliminatoire : 5/20
 - ✓ 5 minutes : le candidat présente son parcours et sa motivation
 - ✓ 5 minutes : consacrées à la formation pratique
 - ✓ 10 minutes : questions initiées par le jury

ACCESSIBILITE HANDICAPE

Conformément aux lois n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, nous veillons à l'accessibilité des personnes atteintes d'un handicap. Nous abordons à ce titre systématiquement la problématique lors de l'entretien préalable à l'inscription et prenons soin d'**apporter une solution adaptée au cas par cas**.